

L'ouverture, à tous, d'un verger collectif sur la commune de Rocalien

En 2026, la direction de la transition écologique de la commune de Rocalien va mettre en place un verger collectif, ouvert à tous, sur une prairie communale.

- La préparation du terrain et la plantation sera effectuée par le personnel communal et les élèves des 8 écoles de la commune, sous la supervision d'une arboricultrice indépendante.
- La prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), assurée par l'arboricultrice indépendante, prévoit un forfait de 13 demi-journées, pour un coût de 250 euros chacune.
- La surface d'implantation du verger représente un rectangle de 49 mètres de long et 16,2 mètres de large. Cette surface sera optimisée en plantant le maximum d'arbres fruitiers sur la parcelle, sachant que chacun a besoin d'une aire minimale de développement, soit : un carré de 4 mètres de côté.
- En retrait du verger, côté ouest, il est prévu d'implanter une haie sur 51 mètres de long. Des arbustes seront plantés tous les 80 centimètres.

La Commune se fournira auprès d'une pépinière locale qui cultive en agroécologie, dont les prix de vente sont :

- 20 euros pour un plant d'arbre fruitier
- 8 euros pour un plant d'arbuste

Une fois que les plants auront été protégés par du matériel récupéré gratuitement à la recyclerie locale, un éco-pâturage saisonnier et ponctuel par des moutons de Ouessant permettra d'entretenir la prairie à l'intérieur du verger.

Pour cela, une clôture mobile sera nécessaire tout autour du verger. La clôture mobile à acquérir par la commune se présente sous forme de filets électriques (piquets inclus) de 50 mètres de long, vendus 75 euros l'unité.

Les dépenses engagées seront financées de la manière suivante :

Type d'opération éligible à subvention	Taux de subvention de la Région	Taux de subvention du Département
➤ Achat d'arbres fruitiers et arbustes	60 %	20 %
➤ Assistance à maîtrise d'ouvrage	50 %	20 %
➤ Achat de clôtures	30 %	10 %
➤ Le restant sera autofinancé par la commune de Rocalien.		
➤ La Région n'accorde pas de subventions aux opérations dont le montant d'aide est inférieur au seuil de 300 euros.		

Questions :

A partir des éléments ci-dessus, **vous ferez apparaître EXCLUSIVEMENT dans un tableau numérique**, les réponses aux questions suivantes :

1. Quel est le coût de la prestation d'AMO ?
2. Quel est le coût total des plants d'arbres fruitiers à commander à la pépinière ?
3. Quel est le coût total des arbustes à commander à la pépinière ?
4. Quel est le coût de la clôture mobile nécessaire ?
5. Quelles sont les subventions possibles de la Région, du Département et la part d'autofinancement de la commune de Rocalien ?

- Les résultats, en euros, seront arrondis au centième.